



— GUIDE D'INTERVENTION —

# AUPRÈS DES CERFS DE VIRGINIE

POUR LES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC





## L'ÉQUIPE DE RECHERCHE & RÉDACTION

---



**John-Nicolas Morello**

B.A., LL.B., DESS, avocat

Président fondateur, Communauté DAQ



**Garance Touzé**

B.Sc., M.Sc. Maîtrise en environnement et développement durable - gestion de la biodiversité



**François Duquette**

LL.B. J.D., juriste

***Nous soulignons également tous les efforts de nos avocats, contributeurs et bénévoles, qui ont rendu possible la réalisation de ce guide.***

## COORDINATION DE RÉDACTION

Me John-Nicolas Morello

## VÉRIFICATION LINGUISTIQUE

François Duquette

## MISE EN PAGE ET CONCEPTION

### GRAPHIQUE

Camille Dezauzier

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Communauté Droit animalier Québec  
(DAQ)

info@daq.quebec

www.daq.quebec



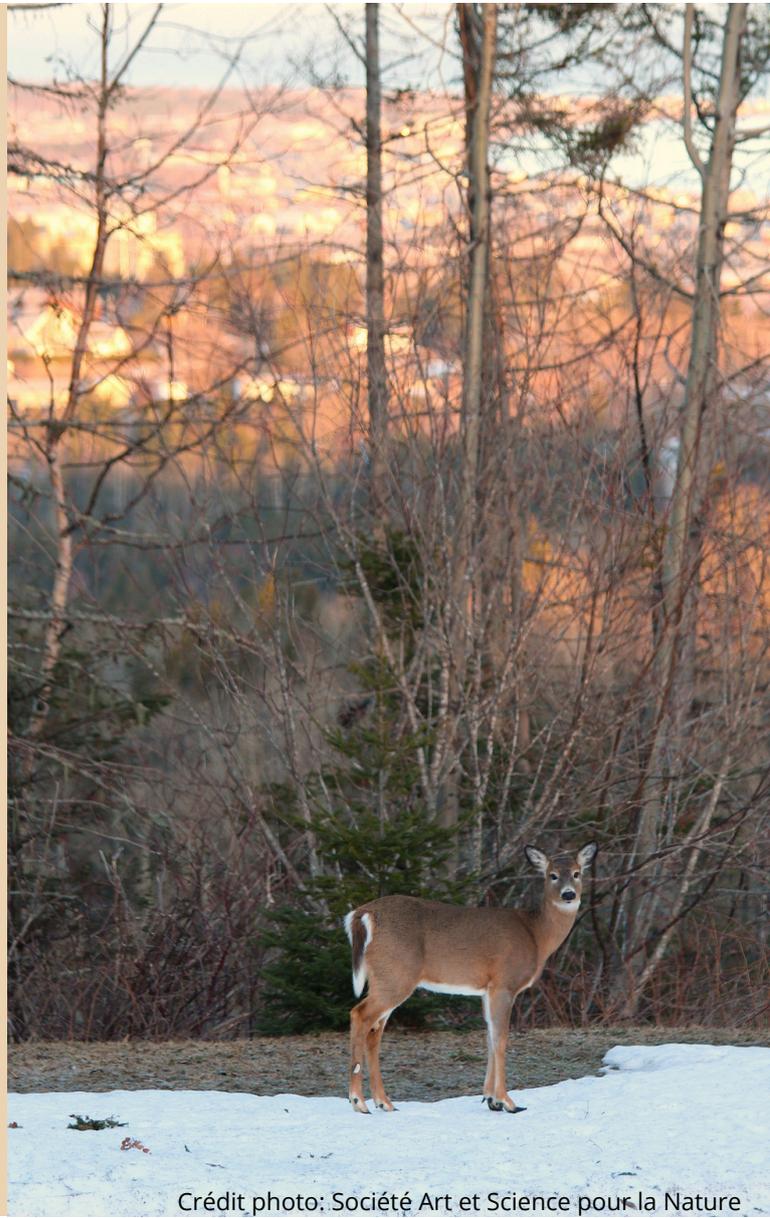
[www.facebook.com/droitanimalierquebec/](https://www.facebook.com/droitanimalierquebec/)



[www.linkedin.com/company/droit-animalier-quebec/](https://www.linkedin.com/company/droit-animalier-quebec/)



[https://www.instagram.com/daq\\_quebec/](https://www.instagram.com/daq_quebec/)



Crédit photo: Société Art et Science pour la Nature

## FAIRE UN DON | AVEC REÇU D'IMPÔT

Enregistré à titre d'organisme de bienfaisance, le DAQ délivre un reçu officiel pour chaque don qu'il reçoit. Les personnes qui souhaitent soutenir la mission du DAQ en faisant un don sont invitées à le faire en ligne à l'adresse suivante : <https://daq.quebec/faire-un-don/>

Le DAQ vous remercie de votre soutien dans sa mission de faire avancer l'éthique et le droit animalier au Québec.

## CITER CE DOCUMENT

Communauté Droit animalier Québec - DAQ « Guide d'intervention auprès des cerfs de Virginie pour les municipalités du Québec, septembre 2024.

Tous droits réservés © Droit animalier Québec – DAQ, 2024

« AVERTISSEMENT : L'information présentée dans ce guide a été vulgarisée pour en favoriser la compréhension. La lecture du présent document ne remplace ni celle des textes des lois ni celle des règlements. La réglementation dont il est question dans ce guide juridique informatif est de compétence provinciale et municipale. Le présent guide a pour objet de faciliter l'application des lois et règlements concernant les cerfs de Virginie au Québec. Il fait office de référence pour la clientèle concernée. Il n'est pas exhaustif. En cas de contradiction entre ce document et la loi ou des règlements, ce sont ces derniers qui prévalent. Le DAQ n'a pas pour mandat de fournir des avis ou des conseils juridiques. Pour obtenir un tel avis ou conseil, veuillez consulter un avocat ou un notaire. La pratique du droit étant évolutive, le Guide juridique fera l'objet d'une révision annuelle. Nous vous invitons donc à formuler vos commentaires et suggestions en vous adressant à info@daq.quebec.»

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 QUELQUES MOTS SUR LA COMMUNAUTE DAQ</b> .....	<b>06</b>
La mission du DAQ.....	06
But du guide juridique.....	07
1.1.0 À qui s'adresse le guide.....	07
<b>2 DEFINITIONS</b> .....	<b>07</b>
Cerfs de virginie.....	07
<b>3 NOUVEAU STATUT JURIDIQUE DES ETRES ANIMAUX AU QUEBEC</b> .....	<b>08</b>
Des êtres sentients.....	08
Agir de façon compatible avec la sentience et les impératifs biologiques des êtres animaux.....	08
Le cas des cerfs de Virginie.....	09
3.1.1 Le cerf, une espèce clé.....	09
<b>4 LE DEFI DES MUNICIPALITES</b> .....	<b>10</b>
L'urgence d'agir quant à la question de la surpopulation et les défis à relever.....	10
<b>5 LA POSITION DE LA COMMUNAUTE DAQ</b> .....	<b>11</b>
Le statu quo aggrave la problématique de surpopulation.....	11
La surpopulation est un symptôme de la problématique, et non pas la cause.....	11
Un processus décisionnel d'intervention.....	12
Identification et analyse de toutes les options d'intervention.....	12
La hiérarchisation des mesures d'interventions.....	13
<b>6 DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES D'INTERVENTION</b> .....	<b>15</b>
1° intervention : le contrôle de la fertilité et la stérilisation.....	15
2° intervention - Les mesures d'atténuation : éducation du public, nourrissage artificiel, répulsifs et effarouchement, mesures de sécurité routière.....	15
3° intervention - La translocation et la relocalisation.....	16
4° intervention - La réintroduction de prédateurs.....	16
Dernier recours - la mise à mort volontaire par la chasse.....	17
<b>7 INTERVENTION</b> .....	<b>18</b>
Importance des interventions auprès des cerfs.....	18
7.1.1 Équilibre écologique.....	18
7.1.2 Préservation de la biodiversité.....	18
7.1.3 Régénération forestière.....	19
7.1.4 Collisions avec des véhicules.....	19
7.1.5 Dommages aux propriétés.....	19
7.1.6 Protection agricole.....	19
7.1.7 Gestion des maladies.....	20
Enjeux éthiques et juridiques.....	20
7.1.8 Conformité juridique.....	20
7.1.9 Bien-être animal.....	21
7.1.10 Éthique de la conservation.....	21
7.1.11 Acceptabilité sociale, transparence et responsabilité.....	21
<b>8 COMPRENDRE LE CERF DE VIRGINIE ET SES BESOINS</b> .....	<b>22</b>
Présentation du cerf de Virginie et de sa situation au Québec.....	22
8.1.1 Habitats et cycle de vie.....	22
8.1.2 Dynamiques de populations, distribution historique et actuelle.....	23
8.1.3 Facteurs influençant la croissance démographique des cerfs.....	23

Les enjeux de la surpopulation de cerfs de Virginie au Québec.....	24
8.1.4 Impacts sur les écosystèmes.....	24
8.1.4.1 Entrave la régénération des forêts.....	24
8.1.4.2 Réduit la diversité des espèces.....	25
8.1.4.3 Favorise l'expansion des plantes invasives.....	25
8.1.5 Coûts humains et financiers.....	26
8.1.5.1 Dommages aux cultures et propriétés.....	26
8.1.5.2 Collisions routières.....	26
8.1.6 Risques sanitaires.....	27
8.1.6.1 Transmissions de maladies.....	27
<b>9 PROCESSUS DECISIONNEL D'INTERVENTION AUPRES DES POPULATIONS DE CERFS DE VIRGINIE : UNE APPROCHE INTEGRATIVE.....</b>	<b>28</b>
L'application des principes directeurs d'intervention à l'égard des cerfs.....	28
Identification et l'analyse approfondie de toutes les options.....	28
9.1.1 1° Contrôle de la fertilité et stérilisation.....	28
9.1.2 2° Mesures d'atténuation des impacts des populations de cerfs.....	29
9.1.2.1 Sensibilisation et éducation du public à la coexistence et aux pratiques responsables.....	29
9.1.2.2 Nourrissage artificiel.....	30
9.1.2.3 Répulsifs et effarouchement.....	31
9.1.2.4 Prévention et mesures de sécurité routières.....	31
9.1.3 3° Programmes de translocation et de relocalisation.....	33
9.1.4 4° Réintroduction de prédateurs.....	34
9.1.5 DERNIER RECOURS : mise à mort volontaire par la chasse.....	35
La mise en œuvre des interventions.....	35
Évaluation systématique de l'acceptabilité sociale.....	36
<b>10 UNE COHABITION ... UNE NECESSITÉ.....</b>	<b>37</b>
<b>11 UNE VISION ETHIQUE DES INTERVENTIONS AUPRES DE LA FAUNE.....</b>	<b>37</b>
L'évolution du contexte social et des valeurs communautaires.....	37
Conservation compassionnelle.....	39
Gestion des conflits entre les parties prenantes.....	40
<b>12 CONCLUSION.....</b>	<b>42</b>
<b>6 ÉTAPES.....</b>	<b>43</b>
<b>Aide-mémoire pour une approche intégrative des interventions auprès des cerfs de Virginie.....</b>	<b>43</b>
1. Identifier la croissance démographique des cerfs et les enjeux associés.....	43
2. Tenir compte de la sentience, les besoins essentiels et le bien-être des cerfs.....	43
3. Recourir à une approche intégrative des méthodes d'intervention.....	43
4. Analyser les options individuellement et de façon combinée.....	43
5. Intégrer la notion de temporalité aux décisions d'intervention.....	43
6. Évaluer le contexte juridique et social.....	43
<b>13 Références et études.....</b>	<b>44</b>

# 1. QUELQUES MOTS SUR LA COMMUNAUTÉ DAQ

## LA MISSION DU DAQ

La Communauté Droit animalier Québec – DAQ est un organisme de bienfaisance voué à l'avancement de l'éthique et du droit animalier au Québec. Le DAQ constitue un regroupement de professionnels, d'experts et de membres de la communauté québécoise ayant un intérêt particulier pour le droit animalier et l'éthique animale au Québec. Cet organisme a pour mission de :

- 1) **Faire respecter l'application et l'exécution des lois existantes** afin d'assurer la protection, le bien-être, la sécurité et la santé des êtres animaux et ce, en offrant aux membres de la collectivité un service d'encadrement et de consultation;
- 2) **Éduquer et sensibiliser le public, les organismes sans but lucratif et les institutions œuvrant auprès des êtres animaux** sur la responsabilité collective imposée par le législateur découlant du nouveau statut juridique de l'être animal au Québec et aux enjeux éthiques et juridiques reliés notamment aux activités d'agriculture et de recherche scientifique, aux êtres animaux captifs utilisés pour le divertissement et leur fourrure;
- 3) **Promouvoir l'éducation en matière de développement du droit animalier** afin de permettre l'identification des besoins essentiels des êtres animaux et les meilleures pratiques visant à prévenir la maltraitance, les abus, les lésions, la douleur, l'anxiété et la souffrance des êtres animaux. Le DAQ offre ainsi de la formation et de l'enseignement clinique aux étudiants de la communauté universitaire et aux stagiaires en droit afin d'acquérir les compétences juridiques et éthiques pour l'exercice de la profession d'avocat en droit animalier au Canada.

Les interventions juridiques et communautaires du DAQ ont ainsi pour **but de protéger et de défendre les êtres animaux au Québec**, incluant ceux qui sont domestiqués, ceux utilisés dans l'élevage industriel, ceux de la faune et les êtres animaux exotiques.





## BUT DU GUIDE JURIDIQUE

Ce guide vise à renseigner les villes, les municipalités et autres territoires du Québec ainsi que les citoyens du Québec sur leurs droits, leurs obligations et leurs responsabilités envers les cerfs de Virginie en mettant à leur disposition de l'information juridique et éthique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

Ce document de vulgarisation juridique sur la situation des cerfs de Virginie au Québec est une première au Québec et il constitue une contribution importante à la sensibilisation des parties prenantes en la matière.

### 1.1.0 À QUI S'ADRESSE LE GUIDE

Ce guide s'adresse à toute personne ou organisation s'intéressant aux enjeux des interventions auprès des cerfs au Québec. Il a pour objectif de proposer des pistes de réflexion pour contribuer à ces interventions et au développement d'un processus décisionnel approprié à l'égard des populations de cerfs. Nous proposons aux parties prenantes et aux intervenants des outils juridiques, environnementaux et éthiques permettant de prendre des décisions appropriées tout en respectant la sentience et les impératifs biologiques des cerfs de Virginie.

## 2. DÉFINITION



### CERFS DE VIRGINIE

Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus* de son nom scientifique) est un mammifère appartenant à la famille des cervidés. Largement répandu en Amérique du Nord, il est caractérisé par la couleur blanche en dessous de sa queue. Ce guide le définit comme un être sentient qui possède des impératifs biologiques, faisant partie intégrante d'une population au sein d'un écosystème.

Il est important de souligner que cette définition exclut le cas du cerf qui est maintenu en captivité à des fins d'élevage en vue de la commercialisation de sa fourrure, de sa viande ou d'autres produits alimentaires ([Gazette officielle du Québec, 2021](#)).

Pour faciliter la lecture de ce guide, nous utilisons le terme « cerf » pour désigner le cerf de Virginie.

# 3. NOUVEAU STATUT JURIDIQUE DES ETRES ANIMAUX AU QUEBEC

## DES ÊTRES SENTIENTS

Avant 2015, l'« animal » était considéré comme un simple bien meuble. Depuis, l'article 898.1 du Code civil du Québec, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2015, stipule que « les animaux ne sont pas des biens », mais plutôt « des êtres doués de sensibilité » qui « ont des impératifs biologiques. ». C'est pourquoi le DAQ substitue désormais l'expression « être animal » aux termes « animal », « bête », « bestioles », « nuisances », « têtes » ... toutes ces expressions empreintes d'une connotation désuète aussi bien sur les plans sociétal que juridique (Morello, 2023).

Désormais, en reconnaissant que l'être animal n'est pas un bien et qu'il est un être doué de sensibilité, le législateur reconnaît qu'**il est un être sentient**, c'est-à-dire qu'il a la capacité de ressentir des émotions, telles que la peur, la douleur ou le bien-être, et à percevoir de façon subjective son environnement, ainsi que ses expériences de vie. La capacité à ressentir est importante car la sentience permet notamment aux cerfs de détecter des menaces à leur intégrité, de prendre les moyens de se protéger, de communiquer et se battre tous les jours pour survivre.

En résumé, le nouveau statut juridique de l'être animal en vertu de l'article 898.1 du Code civil du Québec s'applique aux cerfs, les reconnaissant comme des êtres sentients qui ont des besoins essentiels.

## AGIR DE FAÇON COMPATIBLE AVEC LA SENTIENCE ET LES IMPÉRATIFS BIOLOGIQUES DES ÊTRES ANIMAUX

Bien que les dispositions législatives sur les biens continuent de s'appliquer aux êtres animaux, l'article 898.1 du Code civil du Québec n'est pas qu'un énoncé symbolique. En réalité, il impose un devoir de conduite applicable à tous lors de leurs interactions avec les êtres animaux.

Dans l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Montréal dans l'affaire [Road to Home Rescue c. Ville de Montréal](#) en 2019, il est reconnu que cet article du Code civil du Québec exprime une norme comportementale selon laquelle tout le monde a une obligation d'agir avec respect envers les êtres animaux. Autrement dit, il s'agit d'une norme légale qui dicte les agissements des villes, des municipalités et citoyens à l'égard des êtres animaux et ce, de façon compatible avec les deux principes directeurs en droit animalier — la sentience et les impératifs biologiques.

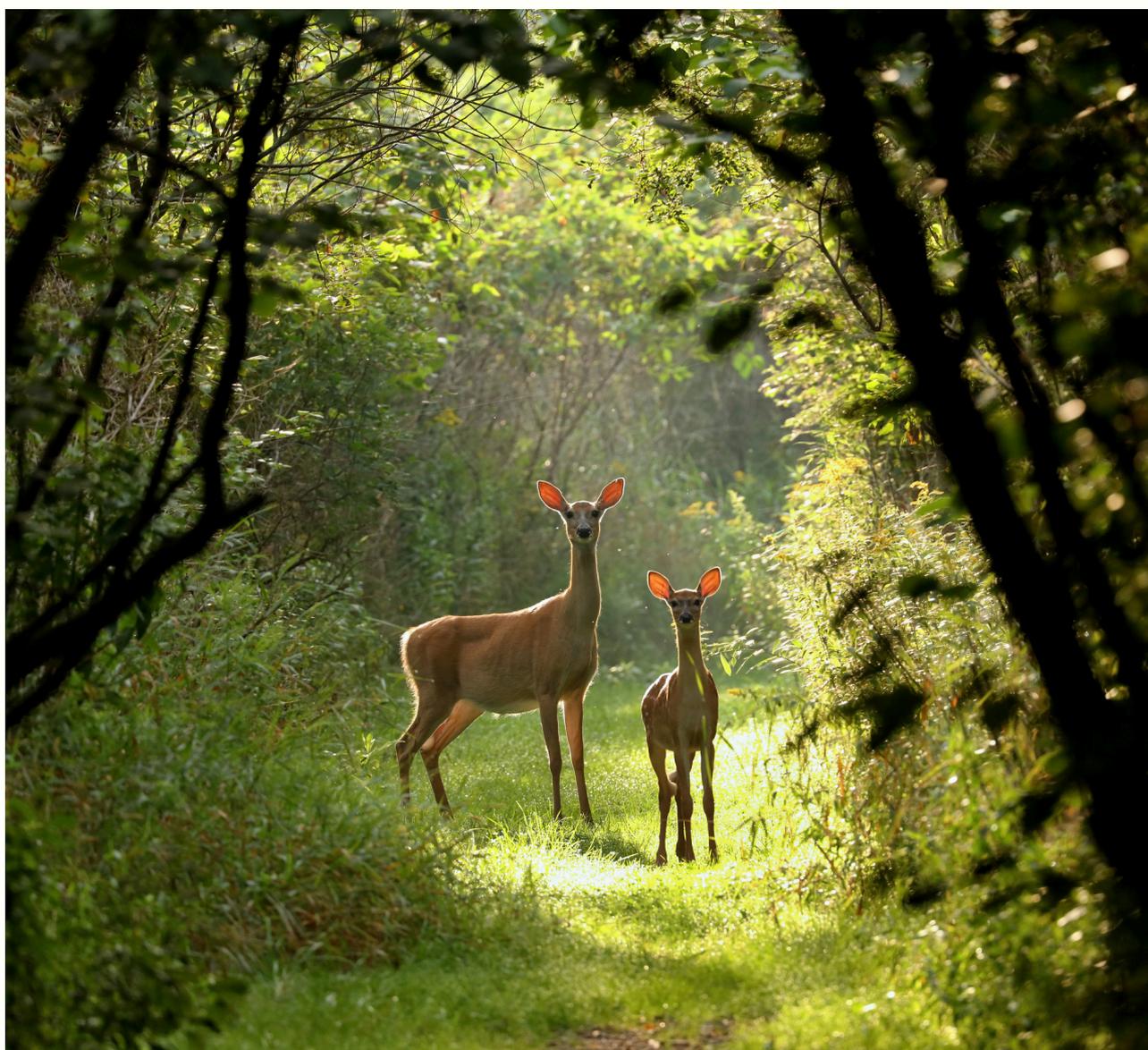
## LE CAS DES CERFS DE VIRGINIE



### 3.1.1 LE CERF, UNE ESPÈCE CLÉ

Les cerfs sont considérés comme une espèce clé dans les écosystèmes. Leurs interactions avec leur environnement ont des impacts chroniques sur d'autres espèces et sur la structure globale de la communauté végétale (Waller & Alverson, 1997).

En somme, la surabondance de cerfs peut engendrer des transformations significatives dans les écosystèmes. Les effets du broutage sélectif touchent la régénération des arbres, la composition des communautés végétales et la propagation des plantes envahissantes. Pour maintenir des écosystèmes et préserver la biodiversité et la santé des habitats naturels, il est important de prendre en compte ces interactions complexes.



## 4. LE DEFI DES MUNICIPALITES

### L'URGENCE D'AGIR QUANT À LA QUESTION DE LA SURPOPULATION ET LES DÉFIS À RELEVER

Les villes, les municipalités et les villages, avec leurs maires, directeurs généraux et élus, sont confrontés à des pressions de toutes parts. Les agriculteurs expriment leurs préoccupations quant aux pertes économiques causées par les dommages infligés à leurs cultures et récoltes, alors que les défenseurs de l'environnement soulèvent les problèmes écologiques, la perte de la biodiversité et les déséquilibres environnementaux. Quant aux citoyens, certains se plaignent également des dégâts causés par les cerfs à leurs arbustes et fleurs, tandis que d'autres cherchent plutôt à protéger ces êtres sentients qui font partie intégrante de notre paysage, allant même jusqu'à les nourrir.

La majorité des citoyens ne pratique pas la mise à mort volontaire par la chasse, et reconnaît que les cerfs sont des êtres sentients. Pour refléter cette position majoritaire, il est donc crucial de ne pas précipiter une solution qui impliquerait la mise à mort volontaire de ces êtres animaux. En réalité, la mise à mort volontaire par la chasse comme solution (accessible et peu coûteuse pour certains) témoigne qu'il y a eu échec dans l'intervention visant à prévenir la surpopulation.

L'évolution des lois, accompagnée d'une société de moins en moins silencieuse, oblige la reconnaissance de ces êtres sentients et nécessite que les autorités, au-delà de l'aspect économique, fasse preuve aussi de compassion à l'égard de ces êtres qui ressentent les états de bien-être et de mal-être.



## 5. LA POSITION DE LA COMMUNAUTE DAQ

### LE STATU QUO AGGRAVE LA PROBLÉMATIQUE DE SURPOPULATION

La situation actuelle est inacceptable pour les villes, les municipalités, les conseillers municipaux, ainsi que pour les citoyens et regroupements en éthique et en droit animalier. Favoriser la mise à mort volontaire de ces êtres sentients ne peut plus être l'unique intervention à privilégier.

Les dirigeants des municipalités sont accablés par l'ampleur du problème. Il y a urgence d'agir. La simple création de comités ne suffit pas. Le gouvernement, doté d'imposants ministères, doit soutenir financièrement et concrètement les municipalités et les villages dans leurs diverses missions, dont celles de répondre aux besoins des citoyens et de l'environnement.

Notre gouvernement doit reconnaître que la mise à mort volontaire par la chasse, à titre de mesure d'intervention de la surpopulation, est le symptôme d'un problème plus grave : l'échec de la prévention.



### LA SURPOPULATION EST UN SYMPTÔME DE LA PROBLÉMATIQUE, ET NON PAS LA CAUSE

En effet, la surpopulation des cerfs ne constitue pas la source de la problématique, mais plutôt un symptôme d'un enjeu plus sérieux et plus profond : l'absence d'anticipation et d'intervention en amont pour prévenir la surpopulation. Cette grande lacune mène à l'adoption d'une solution de dernier recours : la mise à mort volontaire par la chasse. Le recours à la chasse témoigne de l'échec collectif de mettre en place des stratégies préventives efficaces.

Il convient de souligner que ces stratégies préventives posent aussi des défis. En effet, chacune des options que nous proposons comportent des avantages et des inconvénients.





## UN PROCESSUS DÉCISIONNEL D'INTERVENTION

Les principes directeurs d'intervention exigent de tenir compte du Code civil du Québec qui a reconnu en 2015 la faune comme des êtres sentients, ce qui signifie qu'ils ont la capacité de ressentir des émotions, comme de la peur, de la douleur et du bien-être, et de percevoir subjectivement leurs expériences de vie.

Ce cadre juridique demande de suivre un processus décisionnel fondé notamment sur :

1

### La sentience

soit la capacité de ressentir des choses, par exemple, les interactions entre les cerfs, d'apprendre de leurs expériences et adapter leur comportement à leur environnement ;

2

### Les besoins essentiels

aussi connus sous le vocable « impératifs biologiques », ces besoins sont principalement d'ordre physique, physiologique et comportemental ;

3

### Le bien être animal

cela implique que les cerfs aient accès à de la nutrition adéquate, à un habitat naturel, et suppose la minimisation des perturbations humaines, la réduction du stress, l'expression des comportements naturels et un enrichissement écologique.

## IDENTIFICATION ET ANALYSE DE TOUTES LES OPTIONS D'INTERVENTION

Il est essentiel d'identifier toutes les options d'intervention en tenant compte d'une solution durable, y compris le contrôle de la fertilité et la stérilisation, les mesures d'atténuation (éducation du public, nourrissage artificiel, répulsifs et effarouchement, mesures de sécurité routière), la translocation et relocalisation, la réintroduction de prédateurs et autres.



**Nous soulignons que la mise à mort volontaire par la chasse demeure toujours le DERNIER RECOURS.**

## LA HIÉRARCHISATION DES MESURES D'INTERVENTIONS

La hiérarchisation des mesures d'intervention et l'établissement d'un processus décisionnel qui en découle sont des étapes essentielles pour garantir une intervention éthique en conformité avec le nouveau statut juridique de l'être animal. La majorité des citoyens, de moins en moins silencieuse, s'attend de la part des autorités responsables des interventions auprès des cerfs une approche conforme à ces principes.

Étant donné que chaque mesure a ses propres avantages et inconvénients, la priorité dépendra des objectifs spécifiques de chaque cas, des ressources disponibles, de la faisabilité logistique et de l'acceptabilité sociale.

Voici des facteurs dont il faut en tenir compte :

1

L'intervention présente un certain caractère d'urgence, et il existe un risque de détérioration ou de danger si elle n'est pas réalisée rapidement.

2

L'intervention a démontré son efficacité dans des situations similaires et respecte les normes et les meilleures pratiques en tenant compte du nouveau statut juridique des cerfs au Québec.

3

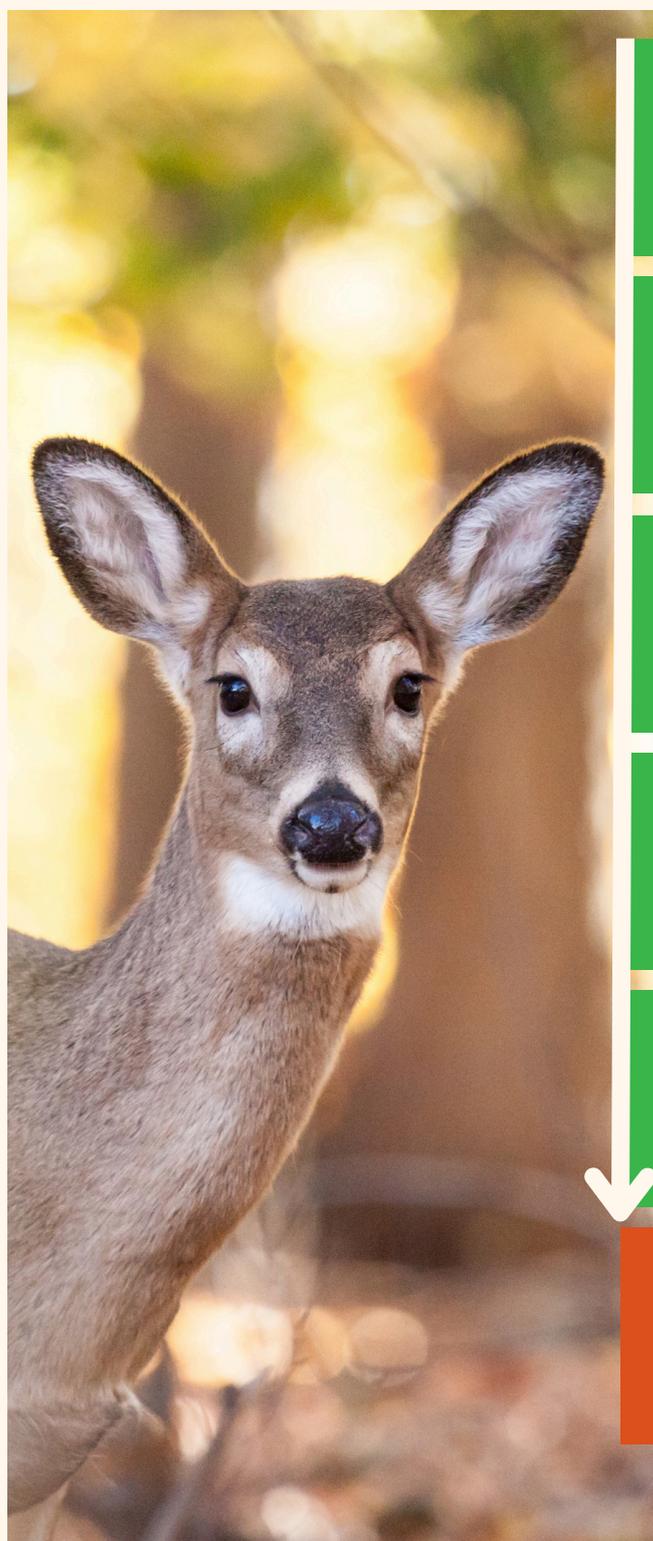
L'intervention est réalisable selon les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et disponibles, ainsi que de l'accord et de la collaboration des parties prenantes concernées.

4

L'intervention est acceptable, car elle correspond aux besoins, aux attentes et aux valeurs de la communauté. La mise à mort volontaire par la chasse doit être la dernière solution. Voici une hiérarchisation proposée des interventions.

Le diagramme qui suit indique qu'il faut, dans un premier temps, toujours identifier les risques pour prévenir la mise à mort volontaire des cerfs. Par la suite, il y a diverses mesures d'intervention. L'évolution du contexte social et des valeurs communautaires sont indissociables de toute mesure d'intervention. En cas d'échec de la prévention et des mesures d'intervention, cela aboutit à la mise à mort volontaire par la chasse qui doit être le dernier recours.

Notez qu'il peut être opportun d'adopter une approche qui intègre une ou des mesures complémentaires à un plan d'intervention principal pour ne pas se fier sur une seule intervention unique.



IDENTIFIER LES RISQUES POUR PRÉVENIR LA MISE À MORT VOLONTAIRE PLANIFIÉE

CONTRÔLE DE LA FERTILITÉ ET STÉRILISATION

MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DES POPULATIONS DE CERFS

(NOURRISSAGE ARTIFICIEL, RÉPULSIF ET EFFAROUCHEMENT, PRÉVENTION ET MESURES DE SÉCURITÉ, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC À LA COEXISTENCE ET AUX PRATIQUES RESPONSABLES)

PROGRAMMES DE TRANSLOCATION ET DE RELOCALISATION

RÉINTRODUCTION DE PRÉDATEURS

LA MISE À MORT VOLONTAIRE PAR LA CHASSE



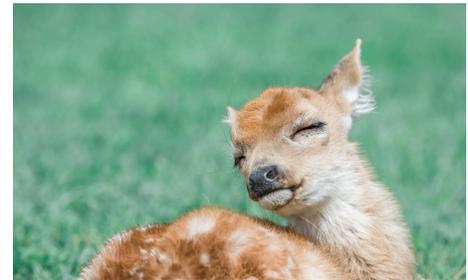
# 6. DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES D'INTERVENTION

## 1° INTERVENTION : LE CONTRÔLE DE LA FERTILITÉ ET LA STÉRILISATION

**Le contrôle de la fertilité et la stérilisation** est efficace pour limiter la croissance démographique des cerfs à long terme, sans avoir recours à la translocation, à la relocalisation ou à la mise à mort volontaire par la chasse. Ces méthodes sont aussi plus respectueuses du bien-être animal et de la sentience des cerfs que la mise à mort volontaire par la chasse, car elles ne tuent pas et ne blessent pas gravement. Elles sont aussi plus faisables et plus acceptables que la réintroduction de prédateurs, méthode qui peut poser des problèmes écologiques et sociaux.

**Avantages** : Réduction de la croissance de la population sans recourir à la chasse.

**Considérations** : Coûts, faisabilité à grande échelle, acceptabilité sociale.



## 2° INTERVENTION - LES MESURES D'ATTÉNUATION : ÉDUCATION DU PUBLIC, NOURRISSAGE ARTIFICIEL, RÉPULSIFS ET EFFAROUCHEMENT, MESURES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Les mesures d'atténuation** comprennent le nourrissage artificiel, le répulsif et l'effarouchement, la prévention et les mesures de sécurité, la sensibilisation et l'éducation du public à la coexistence et aux pratiques responsables. Lorsque la situation est urgente, ces mesures réduisent efficacement les dommages causés par les cerfs aux écosystèmes, à la propriété et à la santé publique. Elles sont aussi très respectueuses du bien-être animal et de la sentience des cerfs, car elles ne les blessent pas ou ne les déplacent pas de leur habitat naturel. Elles impliquent aussi une sensibilisation et une éducation du public à la coexistence et aux pratiques responsables, ce qui peut favoriser une meilleure compréhension et une meilleure acceptation des cerfs.



**Avantages**: Approche non létale, potentiellement acceptable pour le public.

**Considérations**: L'efficacité peut varier, en particulier à long terme.

### 3° INTERVENTION - LA TRANSLOCATION ET LA RELOCALISATION

**La translocation et la relocalisation** peuvent causer du stress et des blessures aux cerfs qui sont déplacés de leur habitat naturel et exposés à de nouveaux risques. Ces méthodes peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes d'origine et de destination en modifiant les dynamiques de populations, en favorisant la transmission de maladies ou en introduisant des gènes étrangers. Ils peuvent enfin poser des problèmes éthiques et juridiques, en ne respectant à tout coup pas la sentience et les besoins essentiels des cerfs.

**Avantages** : Déplacement des cerfs vers des zones moins peuplées.

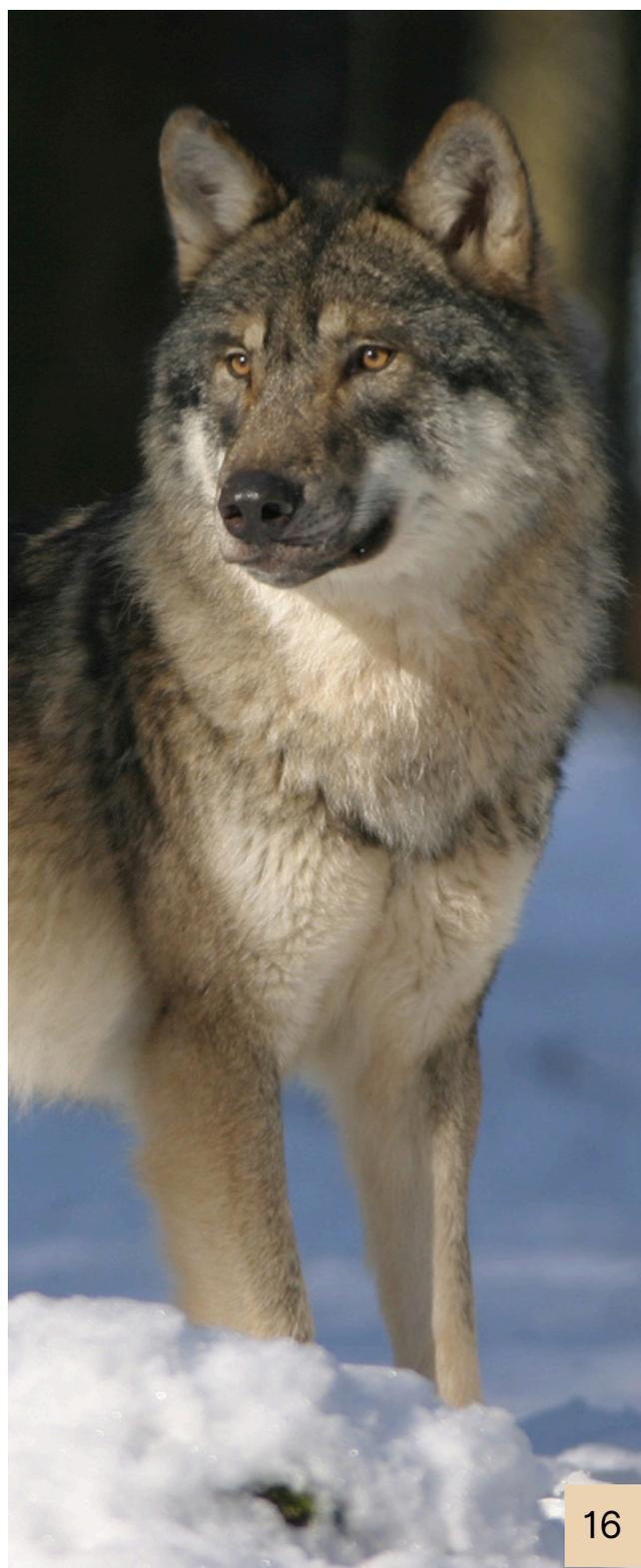
**Considérations** : Stress pour les êtres animaux, succès variable selon les conditions.

### 4° INTERVENTION - LA RÉINTRODUCTION DE PRÉDATEURS

**La réintroduction de prédateurs** est une option pour rétablir l'équilibre naturel entre les cerfs et leurs prédateurs. Il faut s'assurer que les prédateurs introduits sont adaptés à l'écosystème, qu'ils ne perturberont pas d'autres espèces et ne causeront pas des conflits avec les êtres humains. Il faut aussi tenir compte des besoins essentiels et du bien-être des prédateurs qui peuvent avoir des besoins spécifiques en matière d'habitat, de nourriture et de reproduction. Il faut enfin obtenir l'accord et la collaboration des parties prenantes concernées, comme les agriculteurs, les chasseurs, les écologistes et les autorités locales.

**Avantages** : Méthode naturelle pour réguler les populations.

**Considérations** : Complexité écologique, risques liés à l'introduction de prédateurs.





Crédit photo: Société Art et Science pour la Nature

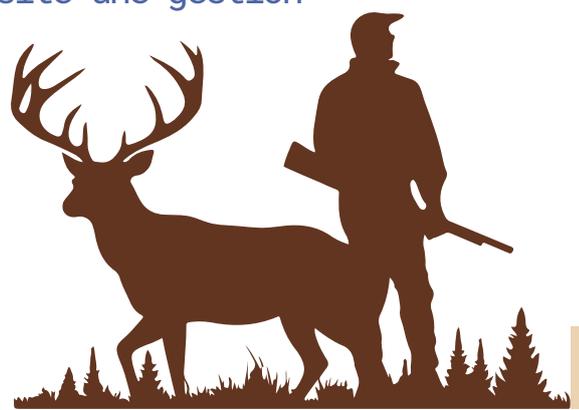
## DERNIER RECOURS - LA MISE À MORT VOLONTAIRE PAR LA CHASSE

**La mise à mort volontaire par la chasse** doit être la dernière option à envisager, car elle est la moins respectueuse du bien-être animal et de la sentience des cerfs. Elle implique de tuer des êtres sentients qui ont des besoins et des intérêts propres. Elle peut aussi avoir des effets indésirables sur les populations de cerfs en modifiant leur structure sociale, leur comportement ou leur génétique. Elle peut enfin être contestée sur le plan éthique et juridique, en ne tenant pas compte du nouveau statut des êtres animaux au Québec. À titre d'exemple, en 2022-2023, la [Ville de Longueuil](#) a dépensé 375 248\$ de ses contribuables dans le litige lui opposant : Sauvetage Animal Rescue et F Meney c. Ville de Longueuil et autres[1].

[1] Voir les jugements [500-09-030719-231](#) (Cour d'appel) et [505-17-012241-221](#) (Cour supérieure).

**Avantage:** diminution immédiate de la population – pas à long terme.

**Considérations:** restrictions dans les zones urbaines ou suburbaines, méthode controversée, nécessite une gestion rigoureuse.



## 7. INTERVENTION

Lorsqu'on adopte le terme « intervention » plutôt que « gestion » dans le cadre de la régulation des populations de cerfs, on souligne une approche qui concorde avec la sentience et les besoins essentiels de l'être animal. L'intervention met l'accent sur une relation plus éthique avec la nature, dans laquelle les êtres humains agissent en tant que participants qui respectent les besoins essentiels des cerfs, et non seulement comme des agents de contrôle.

### IMPORTANCE DES INTERVENTIONS AUPRÈS DES CERFS

La surabondance des populations de cerfs peut causer des changements écologiques et des déséquilibres ayant des conséquences non seulement sur les écosystèmes mais aussi sur la société. Les interventions auprès de ces populations au Québec sont donc cruciales pour diverses raisons :

#### 7.1.1 ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE



Le cerf joue un rôle important dans le maintien de l'équilibre écologique. L'équilibre de leurs populations garantit que les écosystèmes restent diversifiés.

#### 7.1.2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Une population excessive de cerfs peut avoir des effets néfastes sur la végétation et la faune, entraînant un broutage excessif et le déclin de certaines espèces végétales et animales. Les interventions bien menées aident à préserver la biodiversité en prévenant la perte de diversité végétale et en favorisant la survie d'autres espèces fauniques dépendantes de ces plantes. Le cerf est considéré comme une espèce clé, influençant l'abondance et la distribution d'autres espèces végétales et animales dans leur habitat.



[1] Voir les jugements [500-09-030719-231](#) (Cour d'appel) et [505-17-012241-221](#) (Cour supérieure).

### 7.1.3 RÉGÉNÉRATION FORESTIÈRE

Le cerf a une préférence pour la consommation de certaines espèces végétales, notamment les jeunes arbres et arbustes. Si les populations de cerfs sont en surabondance, elles peuvent entraver la régénération de la forêt en broutant continuellement les semis et les jeunes arbres. Le maintien d'une population à l'équilibre peut favoriser la pousse de nouveaux arbres et la préservation des forêts saines.



### 7.1.4 COLLISIONS AVEC DES VÉHICULES



Les cerfs sont reconnus pour être impliqués dans des collisions avec des véhicules, ce qui présente aussi des risques pour la sécurité humaine. La surabondance des populations de cerfs peut augmenter la probabilité de collisions entre les cerfs et les véhicules. Les interventions auprès des cerfs peuvent donc aider à réduire les risques de collisions, à améliorer la sécurité routière et à minimiser les dommages matériels et corporels.

### 7.1.5 DOMMAGES AUX PROPRIÉTÉS

Les activités humaines qui croisent l'habitat du cerf peuvent générer des conflits entre les êtres humains et les cerfs. Ces conflits peuvent inclure des dommages coûteux aux jardins, aux plantes paysagères et aux propriétés. En intervenant auprès des populations de cerfs, il est possible de minimiser ces conflits et de trouver un équilibre entre les besoins des êtres humains et ceux des cerfs.

### 7.1.6 PROTECTION AGRICOLE

Dans les régions où l'agriculture est répandue, les fortes populations de cerfs peuvent constituer une menace pour les cultures. Le broutage des cerfs peut endommager les cultures, entraînant des pertes économiques pour les agriculteurs. Les interventions appropriées peuvent minimiser les impacts sur les cultures agricoles tout en respectant les besoins essentiels des cerfs.



### 7.1.7 GESTION DES MALADIES

Les populations de cerfs comprenant un trop grand nombre d'individus peuvent être sensibles aux épidémies et maladies. Les interventions auprès des cerfs peuvent aider à atténuer la propagation de ces maladies, en protégeant à la fois la faune et la santé humaine.

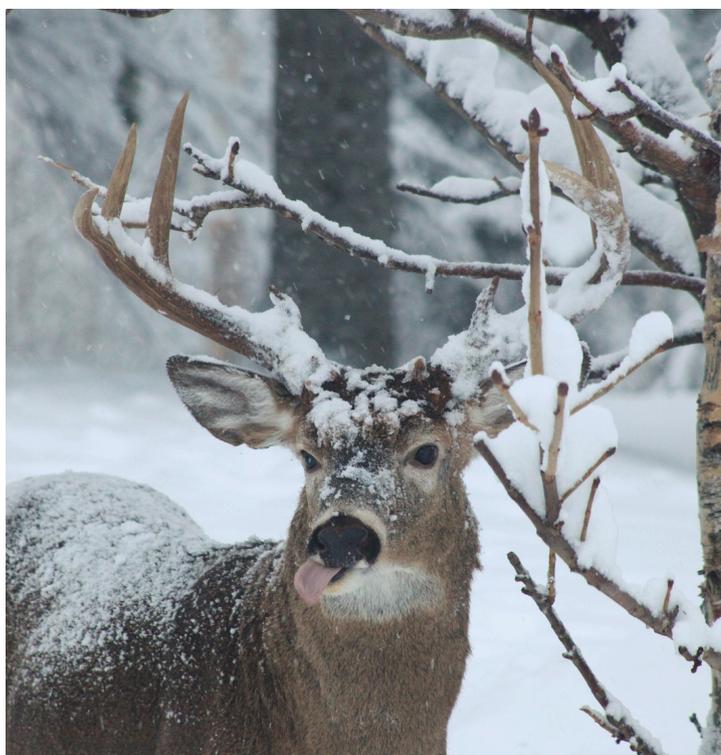
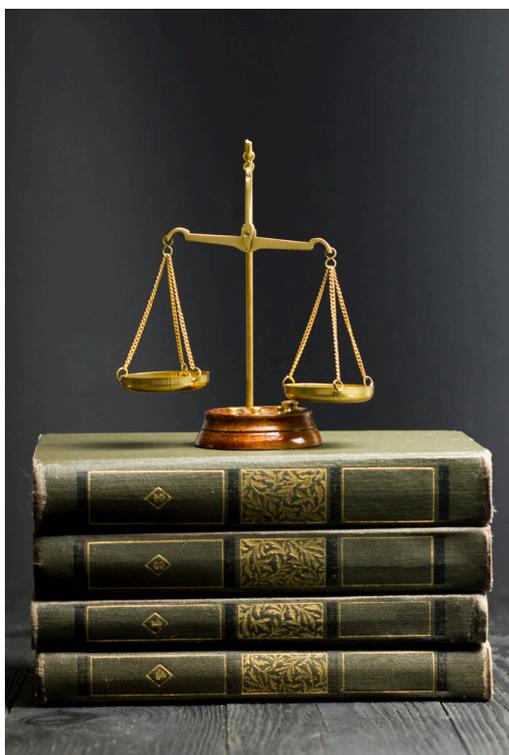


## ENJEUX ÉTHIQUES ET JURIDIQUES

Les interventions auprès des populations de cerfs au Québec soulèvent des considérations éthiques et juridiques. Voici quelques points mettant en lumière les enjeux impliqués :

### 7.1.8 CONFORMITÉ JURIDIQUE

Ces interventions nécessitent le respect des lois, règlements et politiques pertinents. Les organes et institutions étatiques responsables des interventions auprès de la faune doivent s'assurer que les pratiques soient conformes à la législation existante. Le nouveau statut juridique de l'être animal exige le respect de sa sentience et de ses besoins essentiels. Agir conformément à la loi signifie qu'il est nécessaire de respecter les exigences en matière de licences, de permis, d'autorisations et d'autres cadres juridiques.



Crédit photo: Société Art et Science pour la Nature

### *7.1.9 BIEN-ÊTRE ANIMAL*

Des préoccupations éthiques surviennent lorsque l'on considère le bien-être des cerfs lors des interventions auprès de leur population. Il est essentiel de veiller à ce que les stratégies mises en œuvre tiennent compte de la santé du cerf et de sa capacité à ressentir des états affectifs dont la souffrance et le plaisir. Ces considérations éthiques comprennent aussi l'exploration de la mise en œuvre d'alternatives non létales qui incluent notamment le contrôle de la fertilité, la modification de l'habitat ou d'autres stratégies innovantes visant à réduire la croissance démographique sans compter uniquement sur des méthodes létales. L'efficacité et la praticité de toutes les alternatives doivent être soigneusement évaluées.



Crédit photo: Société Art et Science pour la Nature

### *7.1.10 ÉTHIQUE DE LA CONSERVATION*

Les interventions appropriées auprès des êtres animaux de la faune doivent s'aligner sur l'éthique de la conservation, ce qui implique de trouver un équilibre entre la préservation de la biodiversité, le maintien des écosystèmes et le respect de la valeur intrinsèque de la faune. Les stratégies d'interventions auprès des populations doivent être guidées par la durabilité à long terme des populations de cerfs et de cet équilibre.

### *7.1.11 ACCEPTABILITÉ SOCIALE, TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ*

Les parties prenantes peuvent avoir des points de vue différents sur la nécessité et l'acceptabilité de certaines pratiques. Il est essentiel d'engager un dialogue ouvert, l'éducation et la participation du public concerné par les interventions auprès des cerfs. Cela permet de répondre aux préoccupations éthiques, de promouvoir la transparence et de favoriser la compréhension des motivations qui guident les décisions d'intervention. Le suivi, l'évaluation et la production de rapports réguliers sur l'efficacité des stratégies contribuent à la responsabilisation et renforcent la confiance entre les parties prenantes.

# 8. COMPRENDRE LE CERF DE VIRGINIE ET SES BESOINS

## PRÉSENTATION DU CERF DE VIRGINIE ET DE SA SITUATION AU QUÉBEC

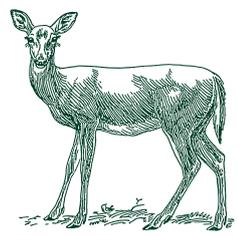
### 8.1.1 HABITATS ET CYCLE DE VIE

Au Québec, on trouve le cerf dans deux habitats distincts selon la période de l'année. De mai à décembre, les cerfs occupent les aires boisées, les prairies et les zones où la couverture végétale est dense et offrent une végétation abondante pour se nourrir. En hiver, de décembre à mai environ, ils migrent vers les aires d'hivernage pour échapper aux conditions rigoureuses de la saison froide et à la neige épaisse qui recouvre le sol (Lebel et De Bellefeuille, 2021).

Ces aires d'hivernage, également connues sous le nom de ravages, jouent un rôle vital en fournissant abri et nourriture adéquats aux cerfs pendant l'hiver. La qualité de ces aires peut avoir des conséquences importantes sur la survie des cerfs. En effet, des aires d'hivernage de moindre qualité peuvent les contraindre à parcourir de plus grandes distances à la recherche de nourriture, augmentant ainsi les risques de collisions avec les véhicules routiers et les dommages aux propriétés résidentielles et agricoles (Lebel et De Bellefeuille, 2021).

Quant à son cycle de vie, le cerf a un taux de reproduction élevé. La naissance des faons a lieu au printemps, généralement entre mai et juin. Les femelles, appelées biches, donnent naissance à 1 à 3 faons par année, et ce, tout au long de leur vie (Lebel et De Bellefeuille, 2021). En moyenne, un cerf vit généralement entre 4 et 6 ans à l'état naturel, mais il peut vivre plus longtemps dans des conditions plus favorables.





### 8.1.2 DYNAMIQUES DE POPULATIONS, DISTRIBUTION HISTORIQUE ET ACTUELLE

Au cours du siècle dernier, une augmentation notable de la population de cerfs au Québec s'est manifestée grâce à une combinaison de facteurs favorables. Les hivers cléments en font partie, offrant des conditions plus propices à la survie des cerfs. De plus, des pratiques de chasse règlementées telle que l'application de la « loi du mâle », une mesure visant à ne chasser que les cerfs mâles pour favoriser la reproduction de l'espèce, ainsi que la préservation d'habitats d'hiver de qualité pour les cerfs, ont contribué à ce phénomène (Lebel et De Bellefeuille, 2021).

Cette approche de conservation a été mise en place à la suite de la prise de conscience de l'ampleur du déclin des populations de cerfs au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, principalement attribué à la pression intense de la chasse. Actuellement, les populations de cerfs se montrent plus abondantes au sud du Fleuve Saint-Laurent et sur l'île d'Anticosti (Lebel et De Bellefeuille, 2021).

En quelques décennies seulement, particulièrement depuis les années 1970, les populations de cerfs ont connu une expansion considérable dans ces zones.

### 8.1.3 FACTEURS INFLUENÇANT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DES CERFS

Outre les hivers plus cléments et les mesures de conservation, la croissance des populations de cerfs est également influencée par les modifications apportées à l'environnement par les activités humaines. Les cerfs montrent une préférence marquée pour les habitats modifiés par les humains en raison des avantages qu'ils offrent en termes de disponibilité de la nourriture et de conditions de vie favorables.

Ces habitats présentent souvent une abondance de ressources alimentaires, ce qui constitue un attrait majeur pour les cerfs. Ils peuvent inclure des prairies, des zones agricoles, des lisières de forêts et d'autres espaces où la végétation est plus diversifiée et prolifique en raison des activités humaines telles que l'agriculture.

En plus de l'alimentation, ces zones peuvent également offrir une protection contre les prédateurs. En effet, les densités élevées de cerfs sont aussi le résultat de l'absence de prédateurs naturels. Les cerfs préfèrent ainsi les habitats où ils peuvent trouver des ressources essentielles pour leur survie, tout en minimisant les risques associés à la prédation.

Les êtres humains ont ainsi joué un rôle central dans l'évolution de l'abondance des cerfs au Québec. De la chasse à la modification de leur habitat, en passant par la réduction des populations de prédateurs, les actions humaines ont profondément influencé leur histoire. Les efforts de repeuplement et de restauration de l'habitat ont contribué à rétablir les populations de cerfs, mais cette surabondance locale a donné lieu à de nouveaux défis (Warren, 2011).

# LES ENJEUX DE LA SURPOPULATION DE CERFS DE VIRGINIE AU QUÉBEC

## 8.1.4 IMPACTS SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Les cerfs ont des préférences alimentaires distinctes, privilégiant certaines plantes à d'autres pour se nourrir. Cette sélectivité alimentaire peut avoir des conséquences sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

### 8.1.4.1 ENTRAVER LA RÉGÉNÉRATION DES FORÊTS

Lorsque les cerfs préfèrent brouter certaines plantes et arbustes plutôt que d'autres, cela peut réduire la disponibilité de ces espèces dans la forêt. Les jeunes pousses des espèces végétales préférées par les cerfs sont fréquemment ciblées et consommées, ce qui limite leur capacité à croître et à se développer. Cette consommation intense et répétée empêche les plantes de se reproduire et de se régénérer avec succès.

En conséquence, la régénération naturelle de la forêt est entravée. Les jeunes arbres ont du mal à survivre et à prospérer dans un environnement où le broutage excessif des cerfs réduit leur potentiel de croissance (Rooney & Waller, 2003).



#### 8.1.4.2 RÉDUIT LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES

Ce comportement alimentaire modifie ainsi la structure et la composition de la végétation à long terme. Les espèces préférées par les cerfs voient leurs populations décliner, tandis que celles qu'ils évitent peuvent proliférer et occuper davantage d'espace. Cette dynamique altère l'abondance et la composition des communautés végétales, conduisant à une réduction de la diversité des espèces (Rooney & Waller, 2003).

En outre, les changements dans la couverture végétale et la canopée dus au broutage des cerfs ont des répercussions sur d'autres formes de vie. Les petits mammifères, les insectes et les oiseaux qui dépendent de la végétation forestière pour se nourrir ou se procurer des abris sont touchés par ces modifications, ce qui peut entraîner des déséquilibres dans les chaînes alimentaires et la distribution des espèces (Rooney & Waller, 2003).



#### 8.1.4.3 FAVORISE L'EXPANSION DES PLANTES INVASIVES

Un autre aspect à considérer est la propagation des plantes dites envahissantes ou invasives. Les cerfs peuvent involontairement faciliter la dissémination de ces plantes en transportant leurs graines sur leur pelage ou en les dispersant dans leurs excréments. De plus, leur broutage peut perturber la fertilité du sol, modifiant ainsi la composition de la végétation au détriment des plantes indigènes (McShea, 2012).

## 8.1.5 COÛTS HUMAINS ET FINANCIERS

### 8.1.5.1 DOMMAGES AUX CULTURES ET PROPRIÉTÉS

La surpopulation de cerfs peut causer des dégâts aux cultures et aux propriétés, affectant les communautés locales. Les préférences alimentaires des cerfs peuvent les amener à se nourrir des cultures et des plantes ornementales dans les zones résidentielles.



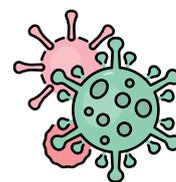
Les cultures agricoles sont ainsi vulnérables au broutage des cerfs en surpopulation, ce qui peut se traduire par des pertes de rendement pour les agriculteurs, compromettant leur production et leurs revenus et générant des conflits.

Les propriétés résidentielles et commerciales ne sont pas non plus à l'abri des cerfs qui peuvent se nourrir des plantes ornementales dans les jardins, les parcs et les espaces paysagers. Cela peut avoir un impact esthétique sur ces propriétés et des conséquences économiques pour les propriétaires.

### 8.1.5.2 COLLISIONS ROUTIÈRES

Les problèmes liés aux cerfs se manifestent également sous la forme d'accidents de la route causés par les collisions avec les cerfs. Ces accidents peuvent causer des blessures et engendrer des souffrances plus ou moins graves pour les êtres humains et souvent mortelles pour les êtres animaux. Ils peuvent aussi générer des coûts importants pour les réparations de véhicules. Ainsi, ces collisions constituent tant un enjeu de sécurité publique pour la vie et le bien-être des êtres humains et des êtres animaux qu'un enjeu économique (McShea, 2012, Labadie, 2009).





## 8.1.6 RISQUES SANITAIRES

### 8.1.6.1 TRANSMISSIONS DE MALADIES

Les cerfs sont exposés à diverses maladies. Parmi elles, la maladie débilite chronique (MDC), largement répandue en Amérique du Nord, suscite particulièrement l'inquiétude. Cette maladie peut conduire à des déclin significatifs des populations de cerfs, et sa propagation semble accélérée dans les zones où les populations sont concentrées (Lebel et De Bellefeuille, 2021).

Les mécanismes de transmission de la MDC sont variés. Elle peut être transmise par les déplacements de cerfs vivants, le transport de carcasses ou de parties de cerfs, et même par l'utilisation de substances provenant de ces êtres animaux, telles que l'urine utilisée pour la chasse. Malgré ces inquiétudes, aucun cas de MDC n'a été identifié chez les cerfs au Québec jusqu'à 2021 (Lebel et De Bellefeuille, 2021).

Les cerfs peuvent également être des vecteurs pour d'autres maladies ayant des conséquences sur la santé humaine et animale. Ils peuvent transmettre des maladies comme la tuberculose bovine et la brucellose au bétail, ce qui peut soulever des préoccupations pour l'industrie agricole (McShea, 2012). De plus, les cerfs peuvent servir d'hôtes intermédiaires pour des maladies transmises par les tiques, comme la fièvre pourprée des montagnes Rocheuses et la maladie de Lyme, qui peuvent affecter tant les êtres animaux que les humains (McShea, 2012).

Il est important de noter que les cerfs ne sont pas les seuls concernés par la transmission de ces maladies. Les enjeux sanitaires associés aux cerfs touchent diverses espèces et ont des implications sur des écosystèmes, des populations animales et les êtres humains. La surveillance des populations de cerfs est essentielle pour prévenir la propagation de ces maladies et atténuer leurs conséquences.

**NOTE** : il est fondamental de tenir compte non seulement du cadre juridique applicable dans la réponse aux enjeux discutés mais également des besoins essentiels des cerfs.



# 9. PROCESSUS DECISIONNEL D'INTERVENTION AUPRES DES POPULATIONS DE CERFS DE VIRGINIE : UNE APPROCHE INTEGRATIVE

## L'APPLICATION DES PRINCIPES DIRECTEURS D'INTERVENTION À L'ÉGARD DES CERFS

Il faut appliquer le cadre de référence qui comporte le principe de la sentience, soit la capacité de ressentir des choses, en tenant compte des besoins essentiels des cerfs ainsi que le bien-être et la sécurité des êtres animaux lors de toute décision de la part de toute municipalité et ses citoyens.

## IDENTIFICATION ET L'ANALYSE APPROFONDIE DE TOUTES LES OPTIONS

### 9.1.1 1° CONTRÔLE DE LA FERTILITÉ ET STÉRILISATION

La stérilisation et l'immunocontraception sont des approches alternatives d'intervention ayant suscité un intérêt croissant ces dernières décennies, comme le soulignent diverses études. Cela est principalement le cas dans les zones urbaines et suburbaines, où les méthodes traditionnelles d'élimination létale, telles que la chasse, sont devenues impraticables pour des raisons juridiques, éthiques et de sécurité publique (Merril et al, 2003).

L'une des approches alternatives examinées est la stérilisation chirurgicale des femelles cerfs, qui consiste à enlever leurs ovaires pour les rendre infertiles. Des études ont montré que cette méthode peut être efficace pour prévenir les naissances mais que son succès dépend de plusieurs facteurs. Il est notamment question du nombre de femelles traitées, des taux de survie et de fertilité, ainsi que de la nature de la population, c'est-à-dire s'il s'agit d'une population située dans une zone ouverte ou fermée (Boulangier et al, 2012). La stérilisation chirurgicale a été mise en œuvre avec succès dans certaines communautés, mais elle peut être exigeante en termes de ressources (DeNicola & DeNicola, 2021).

Une autre approche alternative est l'immunocontraception, qui stimule le système immunitaire des femelles cerfs pour empêcher la fécondation. Cependant, l'application de cette méthode aux cerfs nécessite d'attribuer des doses multiples de médicaments et présente des incertitudes sur les effets à long terme (Lauber & Knuth, 2008).

En résumé, ces approches offrent des possibilités de contrôle non létales, mais elles présentent également des défis et des incertitudes. La prise de décision doit tenir compte des besoins des communautés locales ainsi que des coûts, de la faisabilité et des implications à long terme de ces méthodes.

## 9.1.2 2° MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DES POPULATIONS DE CERFS



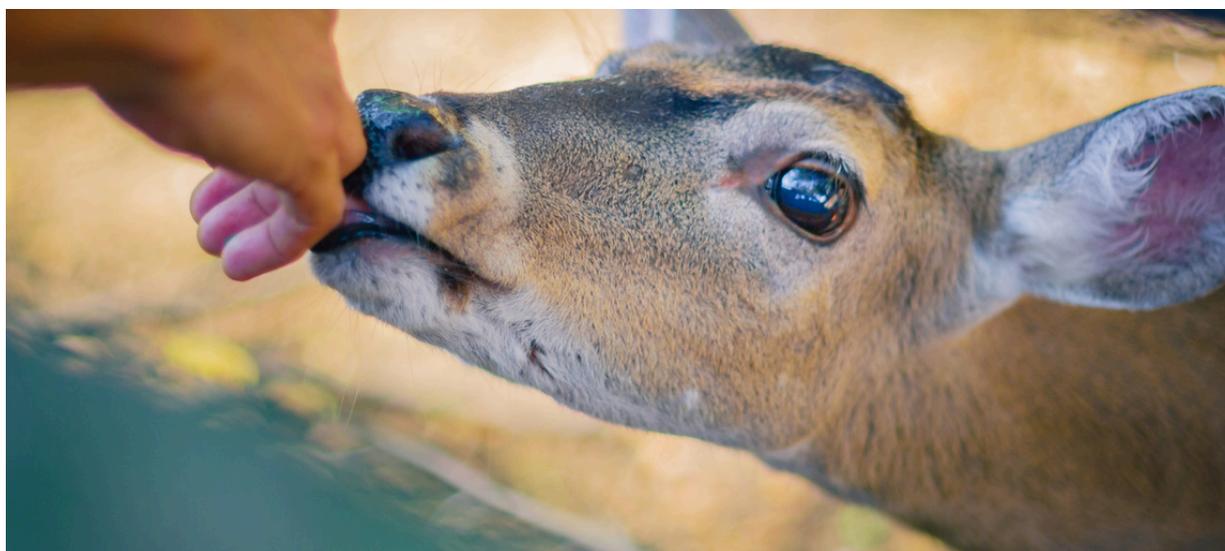
### 9.1.2.1 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC À LA COEXISTENCE ET AUX PRATIQUES RESPONSABLES

La surpopulation de cerfs présente des défis complexes qui requièrent de tenir compte des préoccupations et des attentes des parties prenantes. Pour cela, il est essentiel d'engager le public dans le processus décisionnel et de lui fournir les connaissances nécessaires pour comprendre les enjeux liés à cette surpopulation et aux méthodes d'interventions (Warren, 2011). Il faut également tenir compte de la sentience et des besoins essentiels des cerfs.

Dans cette optique, des programmes éducatifs novateurs ont été développés, tels que le rapport d'Audubon Pennsylvania et de la Pennsylvania Habitat Alliance intitulé « Managing White-tailed Deer in Forest Habitat From an Ecosystem Perspective ». Ce rapport vise à informer le public sur les interventions nécessaires auprès des cerfs pour maintenir l'équilibre écologique (Warren, 2011).

Un autre exemple notable est la trousse d'activités multimédia intitulée « Living with White-tailed Deer », conçue pour sensibiliser les étudiants des niveaux intermédiaire et secondaire à la surabondance de cerfs et pour les encourager à s'impliquer dans des débats et des recherches visant à résoudre les conflits urbains avec les cerfs. Ce programme a reçu le Conservation Education Award de la Wildlife Society en 2001 en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'éducation du public sur les mesures d'intervention auprès de la faune (Warren, 2011).

Ces initiatives éducatives montrent comment l'engagement du public et la diffusion de connaissances sont essentiels pour une intervention efficace auprès des populations de cerfs en surabondance. En informant les citoyens des enjeux des solutions possibles, ces programmes contribuent à sensibiliser et à mobiliser la communauté pour améliorer la coexistence entre les cerfs et les êtres humains.





### 9.1.2.2 NOURRISSAGE ARTIFICIEL

Le nourrissage artificiel des cerfs est parfois considéré comme une méthode de mitigation pour contrer les impacts de leur surpopulation. Cette méthode peut contribuer à réduire les dommages causés aux cultures et aux jardins en dirigeant les cerfs vers des zones de nourrissage spécifiques, offrant ainsi une certaine protection aux agriculteurs et propriétaires.

En gérant la disponibilité de nourriture de manière ciblée, on peut également mieux contrôler les déplacements des cerfs, réduisant ainsi leur présence dans des zones à risque telles que les routes. En effet, l'abondance de nourriture près des routes attire souvent les cervidés, les incitant à s'alimenter dans ces zones. En ajoutant de la nourriture à une distance considérable des routes, on peut réduire les risques de collisions routières avec les cerfs (Houle et Fortin, 2009).

Cependant, cette approche comporte des limites, notamment la dépendance des cervidés à la nourriture supplémentaire, le risque lié à la transmission de maladies, et l'augmentation de la survie individuelle et donc, potentiellement, de la taille de la population (Houle et Fortin, 2009). Elle n'est donc pas considérée comme une solution à long terme et doit être considérée avec d'autres méthodes d'intervention.



Crédit photo: Société Art et Science pour la Nature



### 9.1.2.3 RÉPULSIFS ET EFFAROUCHEMENT

L'effarouchement est une méthode d'intervention auprès des populations de cerfs qui vise à décourager les cerfs de fréquenter certaines zones ou de provoquer leur déplacement vers des habitats plus appropriés.



Cette méthode repose sur l'utilisation de stimuli désagréables ou aversifs pour les cerfs. Cela peut inclure des bruits forts, des lumières vives, des dispositifs visuels ou sonores, des répulsifs olfactifs, etc. Ainsi, des répulsifs chimiques (odorants et aversifs au goût), des répulsifs sonores ou des répulsifs lumineux peuvent être utilisés.

L'objectif principal de cette méthode est de minimiser les dommages causés par les cerfs dans des zones spécifiques, notamment les cultures agricoles, les jardins, les vergers et les espaces urbains.

Cependant, ces méthodes comportent plusieurs limites et leur efficacité n'est pas clairement démontrée (Houle et Fortin, 2009). L'effarouchement et l'utilisation de répulsifs peuvent être une solution temporaire et locale pour protéger des zones spécifiques, mais il ne résout pas les problèmes de surpopulation sur le long terme. Il est ainsi recommandé d'utiliser des approches complémentaires pour obtenir des effets plus durables.



### 9.1.2.4 PRÉVENTION ET MESURES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRES



Afin d'atténuer les impacts de la surpopulation de cerfs, en particulier ceux des collisions routières, une approche consiste à mettre en place des mesures préventives de sécurité routière. Cette approche vise à améliorer la coexistence entre les êtres humains et les êtres animaux en atténuant les conflits émergents de ces collisions. En effet, cette approche préconise la prévention de la présence d'êtres animaux sur les routes.

Plusieurs solutions peuvent être proposées. Notamment, on peut penser à l'installation de clôtures et de passages fauniques, qui ont pour objectif de guider les cerfs et autres êtres animaux vers des zones sécurisées, les éloignant ainsi des routes (Labadie, 2009).

Ensuite, l'amélioration de la vigilance des conducteurs est un élément essentiel. Il peut être envisagé d'implémenter des systèmes d'alerte dynamique pour informer les conducteurs de la présence d'êtres animaux sur la route. Cette technologie permettrait une notification anticipée, de manière à ce que les conducteurs puissent réduire leur vitesse et éviter ainsi les collisions potentielles (Labadie, 2009).

De plus, des campagnes de sensibilisation permettent d'informer les conducteurs des risques associés à la faune sur les routes. La sensibilisation du public joue un rôle clé dans la prévention des collisions, car elle encourage des comportements responsables au volant (Labadie, 2009).



Enfin, une autre mesure qu'il est possible d'implémenter est la modification de la végétation le long des bordures des routes pour améliorer la visibilité des conducteurs sur la possible présence de cerfs (Labadie, 2009).

De manière complémentaire, il peut être intéressant d'examiner le comportement des cerfs pour comprendre où et à quel moment les risques de collision sont les plus élevés, afin d'adapter les mesures à ces données. Une étude a notamment identifié les moments de la journée à risque élevé, qui sont à l'aube et au crépuscule. Cela correspond aux heures de pointe de circulation et aux heures durant lesquelles les cerfs semblent plus actifs. De plus, la période d'octobre à décembre est marquée par une concentration élevée d'accidents, possiblement en raison de la migration saisonnière des cerfs vers leurs zones hivernales, augmentant leur présence le long des routes et donc les risques de collisions (Labadie, 2009).



### 9.1.3 3° PROGRAMMES DE TRANSLOCATION ET DE RELOCALISATION

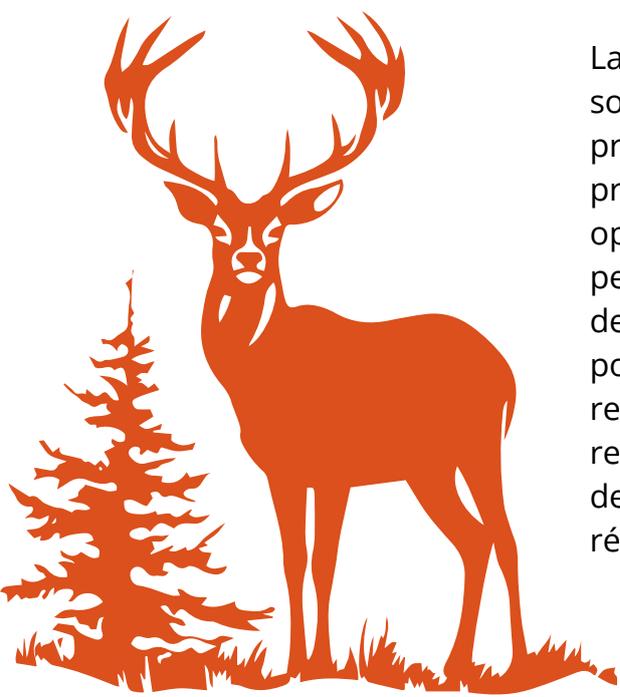
Les programmes de translocation et de relocalisation sont d'autres stratégies d'interventions auprès des populations de cerfs visant à réduire les problèmes liés à leur surpopulation. Ils se différencient par le fait que la translocation déplace les cerfs vers un nouvel environnement, tandis que la relocalisation les déplace au sein de leur habitat naturel existant. Cette approche est plus rarement adoptée, mais elle peut l'être en présentant l'avantage de ne pas impliquer la mise à mort volontaire des cerfs et l'opposition du public.

L'exemple de l'intervention auprès des populations de cerfs à queue noire de Colombie sur l'île Angel en Californie illustre les défis associés à la relocalisation des cerfs (O'Bryan & McCullough, 1985). Plutôt que d'opter pour l'abattage des cerfs en surpopulation, les autorités californiennes ont choisi de les piéger et de les déplacer.

Les résultats de cette stratégie ont été mitigés. 15 % des cerfs déplacés ont survécu pendant une année après leur déplacement en raison de problèmes tels que la malnutrition, la prédation par d'autres espèces animales et l'interaction avec l'activité humaine. Les cerfs n'auraient pas tous réussi à reconnaître les dangers de leur nouvel environnement, ce qui les a rendus vulnérables.

Néanmoins, il est important de noter que les cerfs en question qui ont survécu ont finalement pu s'adapter et établir des zones de refuge. Cette capacité d'adaptation souligne que, malgré les difficultés initiales, les cerfs peuvent réussir à s'ajuster à leur nouvel habitat si les conditions le permettent.

Cette expérience met en évidence l'importance de prendre en compte les risques potentiels et les conditions environnementales lorsqu'il s'agit de déplacer des populations de cerfs. Les autorités responsables de ces interventions doivent élaborer des stratégies qui tiennent compte de la capacité des cerfs à s'adapter à leur nouvel environnement, tout en minimisant les menaces pour leur survie.



La relocalisation et la translocation des cerfs sont souvent critiquées en raison des risques qu'elles présentent pour les êtres animaux et du manque de preuves de son efficacité. Cependant, elle reste une option à considérer. Une planification minutieuse peut réduire les risques pour les cerfs, tandis que des recherches plus approfondies sont nécessaires pour évaluer son impact. Avec une approche responsable et une meilleure compréhension, la relocalisation et la translocation des cerfs pourraient devenir des méthodes non létales efficaces pour réguler les populations.

#### 9.1.4 4° RÉINTRODUCTION DE PRÉDATEURS



La réintroduction de prédateurs naturels est une stratégie de régulation des populations qui consiste à ramener des prédateurs naturels, tels que les loups ou les coyotes, dans des écosystèmes où ils avaient été éliminés ou fortement réduits en nombre. Cette approche vise donc à rétablir un équilibre entre les populations de cerfs et celles des prédateurs.

Cette option est un sujet complexe qui nécessite une planification soignée, une évaluation continue et une prise de décision informée pour garantir la préservation de la biodiversité tout en minimisant les conflits potentiels. Les décisions d'intervention auprès de la faune doivent prendre en compte les implications écologiques, sociales et éthiques pour trouver un équilibre entre la préservation de la faune et les intérêts humains.

L'interaction complexe entre les prédateurs et les populations de cerfs dans différents écosystèmes est à prendre en considération pour planifier une telle intervention. Plusieurs études ont examiné ces dynamiques pour mieux comprendre les conséquences de la présence ou de l'absence de prédateurs sur les populations de cerfs. Par exemple les loups occupent des territoires de très grande superficie. La réintroduction de loups serait plus appropriée au niveau des parcs provinciaux et nationaux, relevant ainsi de la compétence provinciale. Les prédateurs, au sommet de la chaîne alimentaire, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des populations de cerfs. En plus de réguler leur population par la chasse, la présence de prédateurs, comme les loups, modifie le comportement des cerfs en les rendant plus nerveux et attentifs au danger. Cela a pour effet de réduire leur succès de reproduction (Warren, 2011). De même, la présence de coyotes influence la distribution et l'abondance des cerfs dans l'écosystème (Gompper, 2002).

En dépit du fait que cette méthode présente des avantages (réduction de la surpopulation de cerfs et restauration des écosystèmes), elle comporte également des défis et des controverses, tels que des préoccupations liées à la sécurité publique et à la coexistence entre les prédateurs réintroduits et les communautés humaines.

La restauration des prédateurs en tant que méthode de contrôle des cerfs est limitée dans les zones urbaines et suburbaines en raison des conflits potentiels avec les êtres humains (Warren, 2011). Il faut agir avec diligence dans les milieux urbains. Dans ces cas, il peut être favorable de mettre en place un programme de contrôle de la fertilité et de stérilisation, ou encore un programme de translocation et de relocalisation ainsi que des mesures d'atténuation.

→ **Toutes les interventions auprès des populations de cerfs doivent mettre l'accent sur la prévention plutôt que de réagir de manière précipitée face à des problèmes urgents.** La mise en place de mesures préventives est nécessaire afin de s'assurer du bien-être des cerfs et d'éviter les réponses d'urgence coûteuses et potentiellement problématiques d'un point de vue éthique, social et juridique.

→ **Il est impératif de prendre en considération la temporalité comme un élément clé dans l'approche intégrative du processus décisionnel. Cette temporalité inclut le degré d'urgence, le court terme et le long terme** vis-à-vis des besoins des cerfs et de la communauté. Chacune de ces dimensions doit être soigneusement évaluée et intégrée afin d'adopter des mesures appropriées et efficaces dans les interventions auprès des populations de cerfs.

### 9.1.5 DERNIER RECOURS : MISE À MORT VOLONTAIRE PAR LA CHASSE

La chasse est l'instrument d'intervention auprès des populations de cerfs le plus utilisé au Québec. Cette méthode consiste à contrôler le nombre de cerfs en ajustant les quotas de chasse en fonction des objectifs. Historiquement, elle est considérée comme la méthode d'intervention la plus efficace et rentable (Lebel et De Bellefeuille, 2021).

Une caractéristique de la chasse en tant que méthode d'intervention est son impact économique. Contrairement à d'autres méthodes, la chasse répond à une « clientèle de chasseurs » qui génère des revenus importants pour le gouvernement (Lebel et De Bellefeuille, 2021). Les permis de chasse, les droits d'accès aux territoires de chasse, l'achat d'équipement de chasse, et les dépenses liées aux séjours de chasse dans des zones rurales contribuent à cette activité économique.

Bien que la chasse publique soit privilégiée au Québec, elle n'est pas toujours la plus appropriée et pose divers problèmes. Sa faisabilité dépend de divers facteurs, notamment les lois et règlements, la sécurité et les attitudes de la communauté. De nombreuses régions imposent des restrictions aux chasseurs pour garantir un cadre juridique approprié.

## LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS

L'identification des risques et la temporalité à court et à long terme des cerfs et des citoyens sont des éléments essentiels lors de la mise en œuvre de la planification de toute intervention.





## ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Comme mentionné ci-dessous dans ce guide, il est important de prendre en compte les dimensions humaines et sociales dans les décisions d'intervention auprès des populations de cerfs. Pour cela, les opinions et les préoccupations du public doivent être intégrées dans le processus décisionnel. Les différences qui existent entre les préférences des biologistes de la faune et celles du grand public concernant les méthodes d'intervention auprès des cerfs mettent en évidence l'importance de la consultation du public pour prendre des décisions appropriées (Urbanek et al, 2011). Plus encore, il est essentiel de comprendre les raisons de l'opposition des résidents à certaines mesures d'intervention pour répondre à leurs préoccupations pertinentes (Loker et al., 1999). La capacité d'acceptation des mesures d'intervention peut être influencée par les perceptions des impacts de la présence de cerfs (Lischka et al., 2010). Il est en effet important de comprendre comment sont perçus les impacts de cette présence par le public et par les autres parties prenantes afin de chercher des solutions ciblées et appropriées aux problèmes identifiés.

En effet, des divergences entre les perceptions des intervenants de la faune et les réelles valeurs des communautés peuvent conduire à des programmes d'intervention inappropriés ou infructueux (Miller et McGee, 2010). En raison de l'augmentation des conflits et des controverses, il est nécessaire d'avoir d'une approche plus collaborative et communautaire dans les interventions auprès de la faune. Cette collaboration doit prendre en compte les valeurs et les opinions de toutes les parties prenantes pour améliorer la communication et la participation du public (Williams, 2003).

Une étude de cas à Irondequoit, New York, met en évidence les défis auxquels sont confrontées les communautés suburbaines face à la surpopulation de cerfs. Les résidents ont des opinions et des préférences variées concernant les méthodes d'intervention. Les partisans de la contraception mettent l'accent sur l'humanité et les effets sur les autres êtres animaux sauvages et de compagnie, tandis que les partisans des méthodes létales insistent sur la rapidité et l'efficacité de ces méthodes. Cette étude souligne un manque général de connaissances sur la contraception parmi les répondants, soulignant ainsi le besoin d'informations et de sensibilisation supplémentaires. Une intervention efficace auprès des populations de cerfs près de zones habitées repose sur la compréhension des attitudes, des croyances et des connaissances du public (Lauber & Knuth, 2008).

Dans l'ensemble, il faut noter l'importance cruciale de la compréhension des attitudes, des perceptions et des valeurs du public dans les interventions auprès des populations de cerfs. Une approche plus collaborative et multidisciplinaire est nécessaire pour des interventions efficaces auprès des êtres animaux de la faune. Il est donc essentiel d'engager et d'impliquer les parties prenantes dans le processus décisionnel, de tenir compte des préoccupations légitimes des citoyens à l'égard du bien-être des cerfs et de communiquer avec transparence sur les raisons de ces décisions.

## 10. UNE COHABITION... UNE NECESSITÉ

Oui, il est possible de cohabiter de manière pacifique avec les êtres animaux de la forêt. La Société protectrice des animaux de Montréal (SPCA de Montréal), en fait même la promotion.

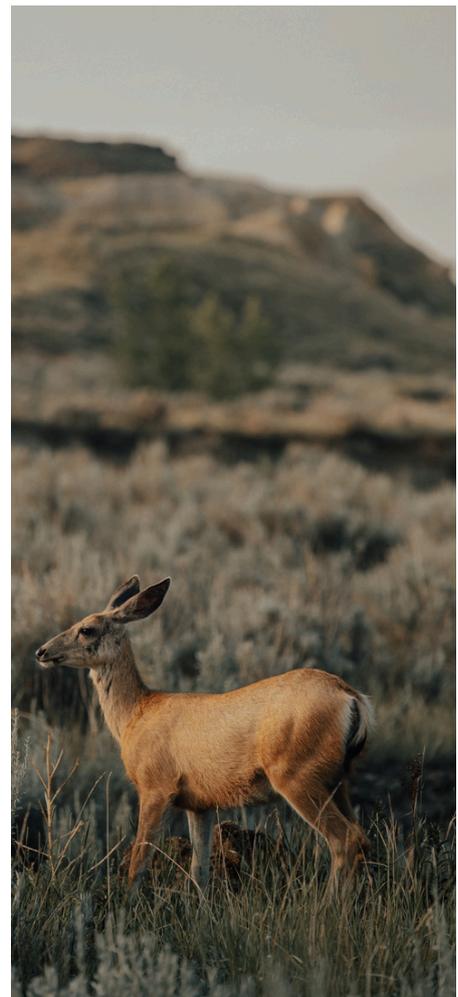
La construction et destruction de l'habitat naturel des cerfs soulève l'obligation éthique de faire un effort réel de cohabiter avec ces êtres sentients.

## 11. UNE VISION ETHIQUE DES INTERVENTIONS AUPRES DE LA FAUNE

### L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE SOCIAL ET DES VALEURS COMMUNAUTAIRES

Les interventions en matière de faune ont longtemps reposé sur des bases traditionnelles, principalement influencées par les sciences biologiques. Cependant, la société actuelle remet en question ces fondements. Un changement significatif s'amorce, orienté vers de nouveaux principes intégrant les dimensions biologiques et humaines, tout en impliquant activement les parties prenantes dans les décisions liées à la faune (Riley et al., 2002).

Les institutions et politiques liées à la faune ont historiquement été façonnées pour répondre aux besoins et aux conflits d'une culture spécifique dans un contexte social donné. L'urbanisation progressive a transformé ce contexte social de manière radicale. Elle a également redéfini les significations et les valeurs attribuées à la faune au sein de la société. Auparavant, les interventions étaient largement influencées par les cultures rurales, mais l'urbanisation croissante des paysages ruraux a engendré de nouveaux défis (Williams, 2003).



Dans ce nouveau paysage social, les sociétés urbanisées ont des perspectives changeantes sur la relation entre l'humain et la faune, ce qui génère des conflits nécessitant des solutions basées sur un nouveau paradigme juridique et social. Les décisions en matière de faune doivent donc évoluer pour refléter ces changements. Certains professionnels de la faune appellent désormais à une approche plus collaborative, impliquant activement les parties prenantes qui peuvent représenter une variété d'intérêts divergents. Cela favorise un processus décisionnel basé sur le consensus, cherchant à résoudre les conflits de manière équilibrée (Williams, 2003).

Les sciences sociales jouent donc un rôle crucial dans la compréhension et la résolution de ces conflits. Il est essentiel de comprendre ces différentes croyances et valeurs pour faciliter un dialogue plus productif, en respectant le cadre juridique en vigueur et en tenant compte des valeurs communautaires partagées (Williams, 2003). Alors que la dépendance historique aux sciences biologiques a mis l'accent sur la maximisation des espèces de gibier et les valeurs utilitaires, les changements juridiques et sociaux, ainsi que l'évolution des valeurs du public, ont créé un écart significatif entre ces approches traditionnelles et les attentes du public (Manfredo et al, 2019).



Ainsi, les sciences sociales deviennent cruciales pour comprendre les préférences des parties prenantes, améliorer la communication et la transparence, résoudre les conflits, établir une gouvernance efficace et planifier à long terme. Les institutions impliquées dans les interventions auprès de la faune doivent reconnaître les limites de la biologie pour répondre aux questions profondément enracinées dans la société et développer de nouvelles perspectives. Cela garantira une conservation de la faune efficace et durable dans un contexte social et juridique en constante évolution (Manfredo et al, 2019). En somme, une approche holistique, intégrant à la fois les sciences biologiques et sociales, est essentielle pour relever les défis actuels et futurs liés à la faune.



## CONSERVATION COMPASSIONNELLE

### Émergence de nouvelles formes de conservation et de principes d'intervention

La conservation compassionnelle représente une approche novatrice en matière de préservation de la biodiversité qui place le bien-être des êtres animaux individuels au cœur de ses préoccupations tout en visant à sauvegarder la diversité des espèces (Wallach et al., 2018). Cette perspective cherche à offrir une voie plus éthique et socialement acceptable pour la conservation des espèces en s'éloignant de plusieurs principes prévalant dans ce domaine.

Tout d'abord, elle se détache de l'instrumentalisme, c'est à dire du fait de considérer la nature non humaine principalement pour sa valeur instrumentale (les avantages qu'elle apporte aux êtres humains). La conservation compassionnelle remet en question cette vision, reconnaissant que les êtres animaux ont une valeur intrinsèque qui va au-delà de leur utilité pour l'humanité (Wallach et al., 2018).

De plus, cette approche va à l'encontre du collectivisme, une tendance qui accorde principalement ou exclusivement de l'importance aux groupes, aux populations ou aux espèces plutôt qu'aux individus. Alors que le collectivisme peut conduire à des souffrances pour certains individus, la conservation compassionnelle met alors l'accent sur la considération des besoins et du bien-être de chaque être animal tout en cherchant à maintenir des écosystèmes. Elle favorise des méthodes non létales et non invasives pour protéger les populations, évitant toute souffrance intentionnelle aux individus (Wallach et al., 2018).

Enfin, la conservation traditionnelle adopte le nativisme, ce qui signifie qu'elle cherche à contrôler voire éradiquer les espèces introduites. L'approche de la conservation compassionnelle, au contraire, promeut la coexistence entre les espèces indigènes et exotiques et reconnaît les contributions positives que certaines populations introduites peuvent apporter à la diversité biologique (Wallach et al., 2018).

Si certains craignent que la conservation compassionnelle entre en conflit avec les objectifs et les principes de la conservation, il existe des programmes de conservation à succès qui ont évité l'utilisation de méthodes létales. Par exemple, en Australie, des chiens de berger ont été utilisés pour protéger les colonies de petits pingouins contre les renards, évitant ainsi l'abattage de ces derniers. Au Kenya, un projet a utilisé des abeilles pour dissuader les éléphants de détruire les cultures, créant ainsi une coexistence pacifique. En Amérique du Nord, le projet Coyote a promu la coexistence pacifique entre les coyotes urbains et les êtres humains grâce à l'éducation du public (Wallach et al., 2018).

En somme, la conservation compassionnelle ouvre la voie à une vision plus inclusive de la préservation de la biodiversité, une vision qui respecte et intègre les besoins et le bien-être des êtres animaux individuels tout en cherchant à préserver les espèces d'une manière socialement et éthiquement responsable.

## GESTION DES CONFLITS ENTRE LES PARTIES PRENANTES

Les conflits entre les groupes de défense des droits des êtres animaux et les biologistes et intervenants en conservation ont souvent eu un impact significatif sur les projets de conservation (Perry & Perry, 2008). Plusieurs cas illustrent ces conflits, comme celui des cygnes tuberculés, introduits en Amérique du Nord au 19e siècle. Cette introduction, initialement destinée à des fins ornementales, a entraîné une croissance rapide de la population de cygnes tuberculés, causant des dommages écologiques importants. Les biologistes et les intervenants en conservation ont tenté de mettre en place des mesures de contrôle létales, mais ces efforts ont été entravés par des obstacles et des controverses, notamment des batailles juridiques. Finalement, les cygnes tuberculés ont été protégés en vertu de la Migratory Bird Treaty Act, annulant ainsi les permis d'abattage, ce qui a alimenté le conflit entre les deux groupes (Perry & Perry, 2008).

Un deuxième exemple concerne l'introduction de l'écureuil gris américain dans le nord-ouest de l'Italie. Cette introduction a eu des conséquences écologiques, telles que le déplacement de l'écureuil roux indigène. Malgré les tentatives pour mettre en œuvre un plan d'intervention, des conflits juridiques et l'opposition des groupes de défense des droits des êtres animaux ont empêché l'éradication de l'espèce introduite, devenue impraticable (Perry & Perry, 2008).



Il est important de noter que malgré ces conflits, les deux groupes partagent un intérêt commun pour la nature et les organismes vivants, ainsi qu'une vision portée sur la préservation et le soutien des ressources naturelles plutôt que leur exploitation (Perry & Perry, 2008). La principale différence réside dans leurs perspectives philosophiques. Alors que les défenseurs des droits des êtres animaux se concentrent plutôt sur le bien-être individuel, les intervenants en conservation se préoccupent davantage des populations et des communautés. Afin de résoudre ces conflits et de trouver des solutions communes, le dialogue ouvert, la compréhension mutuelle et la recherche de solutions basées sur ces intérêts partagés sont essentiels (Perry & Perry, 2008).

Répondant à ces enjeux, Dubois et al. (2017) ont élaboré des principes internationaux visant à guider les décisions éthiques dans le contrôle de la faune sauvage.

Ces principes sont les suivants :

- 1- Modification des pratiques humaines lorsque cela est possible**
- 2- Justification de la nécessité du contrôle**
- 3- Établissement d'objectifs clairs et réalisables basés sur les résultats**
- 4- Réduction au minimum des dommages causés aux êtres animaux**
- 5- Acceptabilité sociale et valeurs communautaires**
- 6- Gestion systématique à long terme**
- 7- Adaptation du contrôle à la situation spécifique.**

Ces principes peuvent être intégrés dans des normes internationales, des réglementations locales, des lignes directrices pour la recherche et des programmes d'accréditation pour les entreprises de contrôle animalier souhaitant adopter des méthodes éthiques, comme l'ont montré des exemples en Colombie-Britannique et en Écosse.

En résumé, malgré les conflits entre les groupes de défense des droits des êtres animaux et les biologistes et intervenants en conservation, des solutions éthiques et respectueuses de la faune peuvent être trouvées grâce au dialogue, à la compréhension mutuelle et à l'adoption de principes éthiques dans le contrôle de la faune sauvage. Ces approches peuvent non seulement préserver la biodiversité, mais aussi favoriser la coexistence pacifique entre les êtres humains et la faune.



Crédit photo: Société Art et Science pour la Nature

## 12. CONCLUSION

Le processus décisionnel concernant les interventions auprès des populations de cerfs nécessite une approche intégrative, tenant compte à la fois de la sentience, des besoins essentiels et du bien-être de ces êtres animaux.

Pour concilier les besoins légitimes d'intervention des municipalités et le respect des besoins essentiels des cerfs, il est nécessaire d'analyser toutes les options disponibles. Celles-ci incluent le contrôle de la fertilité et la stérilisation, sensibilisation et éducation, le nourrissage artificiel, les répulsifs et l'effarouchement, les mesures de sécurité routière, la translocation et relocalisation, la réintroduction de prédateurs, la capture et la mise à mort volontaire.

Afin d'adopter des mesures appropriées, les prises de décisions doivent également considérer la temporalité de la situation avec ses dimensions d'urgence, de court terme et de long terme. De plus, la prévention des conflits entre les populations humaines et les cerfs est essentielle pour anticiper des futurs besoins d'interventions.

L'acceptabilité sociale et les considérations éthiques doivent également être au cœur de ces décisions, afin d'harmoniser les priorités de la collectivité avec les valeurs communautaires et les juridictions applicables. La compréhension des attitudes et des valeurs du public est fondamentale, appelant à une approche collaborative et communautaire.

L'évolution du contexte social, de la loi et des valeurs communautaires exigent une adaptation des décisions en matière de faune. La conservation compassionnelle émerge comme une approche éthique qui privilégie le bien-être individuel des animaux tout en préservant la diversité des espèces.

Enfin, la gestion des conflits entre les parties prenantes nécessite un dialogue ouvert, une compréhension mutuelle et l'adoption de principes éthiques pour trouver des solutions qui favorisent une coexistence pacifique et durable entre les êtres humains et la faune.



Crédit photo: Société Art et Science pour la Nature

# Aide-mémoire pour une approche intégrative des interventions auprès des cerfs de Virginie



## Identifier la croissance démographique des cerfs et les enjeux associés

Collecter des données pour évaluer la population de cerfs dans la municipalité, comprendre les tendances de croissance démographique et identifier les enjeux sociaux et écologiques qui y sont liés.



## Tenir compte de la sentience, les besoins essentiels et le bien-être des cerfs

Intégrer la sensibilité et le bien-être des cerfs dans les décisions d'intervention, en accordant une attention particulière à leurs besoins essentiels.



## Recourir à une approche intégrative des méthodes d'intervention

Analyser et évaluer toutes les options d'intervention, en distinguant les méthodes létales des méthodes non-létales.



## Analyser les options individuellement et de façon combinée

Évaluer chaque option de manière exhaustive et considérer des approches combinées pour une intervention efficace en fonction de la situation spécifique.



## Intégrer la notion de temporalité aux décisions d'intervention

Évaluer le degré d'urgence, et les besoins aux court et long termes associés à la situation, en mettant l'accent sur la prévention et en tenant compte des besoins des cerfs et de la communauté.



## Évaluer le contexte juridique et social

Se conformer aux lois applicables et aux attentes de la société pour garantir des interventions responsables et efficaces.

## MÉTHODES NON LÉTALES

CONTRÔLE DE LA FERTILITÉ	Contrôler les naissances des cerfs pour réduire et réguler leur population.
SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	Informier et éduquer le public sur la cohabitation responsable avec les cerfs.
NOURISSAGE ARTIFICIEL	Attirer les cerfs vers des zones spécifiques pour réduire leur présence dans des zones à risque comme les routes ou les cultures.
EFFAROUCHEMENT ET RÉPULSIFS	Décourager les cerfs à fréquenter certaines zones et provoquer leur déplacement vers des habitats plus appropriés.
MESURE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Prévenir la présence de cerfs sur les routes et mettre en place des mesures destinées aux conducteurs pour éviter les collisions routières.
TRANSLOCATION ET RELOCALISATION	Déplacer les cerfs vers des zones appropriées pour réduire la surpopulation dans des zones spécifiques.

## MÉTHODES LÉTALES

PRÉDATION	Réintroduire des prédateurs naturels pour maintenir un équilibre écologique.
MISE À MORT VOLONTAIRE PAR LA CHASSE	ÉCHEC

## 13. RÉFÉRENCES ET ÉTUDES

Boulanger, J.R., Curtis, P.D., Cooch, E.G., DeNicola, A.J. (2012). Sterilization as an alternative deer control technique: a review. *Human–Wildlife Interactions*. 6, no. 2: 273–282. <https://doi.org/10.26077/z3gm-0570>

DeNicola, A.J., DeNicola, V.L. (2021). Ovariectomy as a Management Technique for Suburban Deer Populations. *Wildlife Society Bulletin*. 45, no. 3 : 445-455. <https://doi.org/10.1002/wsb.1218>

Dubois, S., Fenwick, N., Ryan, E.A., Baker, L., Baker, S.E., Beausoleil, N.J, Carter, S., Cartwright, B., Costa, F., Draper, C., Griffin, J., Grogan, A., Howald, G., Jones, B., Littin, K.E., Lombard, A.T., Mellor, D.J., Ramp, D., Schuppli, C.A., Fraser, D. (2017). International consensus principles for ethical wildlife control. *Conservation Biology*. 31, No. 4 : 753–760. <https://doi.org/10.1111/cobi.12896>

Gompper, M.E. (2002). Top Carnivores in the Suburbs? Ecological and Conservation Issues Raised by Colonization of North-eastern North America by Coyotes: The expansion of the coyote's geographical range may broadly influence community structure, and rising coyote densities in the suburbs may alter how the general public views wildlife. *BioScience*, 52, no. 2 : 185–190. [https://doi.org/10.1641/0006-3568\(2002\)052\[0185:TCITSE\]2.0.CO;2](https://doi.org/10.1641/0006-3568(2002)052[0185:TCITSE]2.0.CO;2)

Gouvernement du Québec. (2021). Règlements et autres actes. *Gazette officielle du Québec*. Pages 6135-6136. [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2021F/75684.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2021F/75684.pdf)

Houle, M., Fortin, D. (2009). Identification des mesures de mitigation pour réduire les accidents routiers avec les cervidés pour le ministère des transports du Québec. Université Laval.

Labadie, R. (2009). Étude et prévention des accidents de la route impliquant le cerf de Virginie dans l'Ouest-de-la-Monteregie. Mémoire de maîtrise. Université de Sherbrooke.

Lauber, T.B., Knuth, B.A. (2008). Suburban residents' criteria for evaluating contraception and other deer management techniques. *Humans Dimensions of Wildlife*. 5, no. 1 : 1-17. <https://doi.org/10.1080/10871200009359169>

Lebel, F. et De Bellefeuille, S. (2021). Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027, Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, 50 p.

Lischka, S.A., Riley, S.J., Rudolph, B.A. (2010). Effects of Impact Perception on Acceptance Capacity for White-Tailed Deer. *The Journal of Wildlife Management*. 72, no. 2 : 502-509. <https://doi.org/10.2193/2007-117>

Loker, C.A., Decker, D.J., Schwager, S.J. (1999). Social Acceptability of Wildlife Management Actions in Suburban Areas: 3 Cases from New York. *Wildlife Society Bulletin*. 27, No. 1 (Spring) : 152-159.

Manfredo, M.J., Salerno, J., Sullivan, L., Berger, J. (2019). For US Wildlife Management, Social Science Needed Now More Than Ever. *BioScience*. 69, no. 12 : 960-961. <https://doi.org/10.1093/biosci/biz122>

McShea, W.J. (2012). Ecology and management of white-tailed deer in a changing world. *The Year in Ecology and Conservation Biology*. 1249: 45-56. <https://doi.org/10.1111/j.1749-6632.2011.06376.x>

Merril, J.A., Cooch, E.G., Curtis, P.D. (2003). Time to Reduction: Factors Influencing Management Efficacy in Sterilizing Overabundant White-Tailed Deer. *Journal of wildlife management*. 67, no. 2: 267-279. <https://doi.org/10.2307/3802768>

Miller, K.K., McGee, C.T.K. (2010). Toward Incorporating Human Dimensions Information into Wildlife Management Decision-Making. *Humans Dimensions of Wildlife*. 6, no. 3 : 205-221. <https://doi.org/10.1080/108712001753461293>

Morello, John-Nicolas (2023). La sensibilité de l'être animal à travers le prisme du droit québécois. *La sensibilité animale, approches juridiques et enjeux transdisciplinaires*, pages 149 à 164 <https://www.mareetmartin.com/livre/la-sensibilite-animale>

O'Bryan, Mary K. ; Dale, R. McCullough. (1985). Survival of Black-Tailed Deer Following Relocation in California. *The Journal of Wildlife Management* 49, no. 1 : 115-119. <https://doi.org/10.2307/3801854>

Patterson, M.E., Montag, J.M., Williams, D.R. (2003). The urbanization of wildlife management: Social science, conflict, and decision making ». *Urban Forestry & Urban Greening*. 1, no. 3 : 171-183. <https://doi.org/10.1078/1618-8667-00017>

Perry, D., Perry, G. (2008). Improving Interactions between Animal Rights Groups and Conservation Biologists. *Conservation Biology*. 22, No. 1 : 27–35.  
<https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2007.00845.x>

Riley, S.J., Decker, D.J., Carpenter, L.H., Organ, J.F., Siemer, W.F., Mattfeld, G.F., Parsons, G. (2002). The Essence of Wildlife Management. *Wildlife Society Bulletin*. 30, No. 2 : 585-593. <https://doi.org/10.2307/3784519>

Rooney, T.P; Waller, D.M. (2003). Direct and indirect effects of white-tailed deer in forest ecosystems. *Forest Ecology and Management* 181, no. 1. 165–176.  
[https://doi.org/10.1016/S0378-1127\(03\)00130-0](https://doi.org/10.1016/S0378-1127(03)00130-0)

Urbanek, R.E. (2011). Urban and Suburban Deer Management by State Wildlife-Conservation Agencies. *Wildlife Society Bulletin* 35, no. 3: 310 – 315.  
<https://doi.org/10.1002/wsb.37>

Wallach, A.D., Bekoff, M., Batavia, C., Nelson, M.P., Ramp, D. (2018). Summoning compassion to address the challenges of conservation. *Conservation Biology*. 32, no. 6 : 1255-1265. <https://doi.org/10.1111/cobi.13126>.

Waller, D.M., Alverson, W.S. (1997). The White-Tailed Deer: A Keystone Herbivore. *Wildlife Society Bulletin*. 25, no. 2: 217-226.

Warren, R.J. (2011). Deer overabundance in the USA: Recent advances in population control  
*Animal Production Science*. 51, no. 4: 259-266. <https://doi.org/10.1071/AN10214>.